

1er Rallye TT Cidre et Pommiers
21, 22 et 23 août 2026
ASA Pays de Dieppe
Permis d'Organisation : 540

NOTIFICATION n° 2 DE LA DIRECTION DE COURSE

A L'EQUIPAGE n° 328

CONCURRENT	MARTINEZ Cyril
LICENCE N°	

1er CONDUCTEUR	MARTINEZ Cyril
LICENCE N°	

DECISION :

10 Seconde(s) de pénalité

MOTIF :

1 Minute(s) de retard

au CH 0A

Application Article : 7.3.11 R France Auto 2026

NOTIFIE AU CONCURRENT

Le Directeur de Course

Flamanville - 76970

Le : 22/08/2026
à :

LEMIRE Thomas
Licence : 35253

ACCUSE DE RECEPTION :

**Le soussigné certifie avoir été informé, au lieu, à la date
et à l'heure indiqué ci-dessus, des décisions prises,
ainsi que des motifs les justifiant.
Il certifie avoir été informé, des voies de recours.**

Date :

Heure :

Le Concurrent

Le 1er Conducteur